

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Honoré-Mercier

1^e séance

Le jeudi, 26 septembre 2019

18 h 00

Ensemble, avec respect et bienveillance, nous formons des citoyens engagés et responsables!

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée
 - Prise des présences
 - Vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élections
 - Mot de la direction
 - Présidence
 - Vice-présidence
 - Secrétaire
4. Représentants de la communauté
5. Règles et régie interne
 - Heure de début de l'assemblée
 - Heure de fin de l'assemblée
 - Pause et collation
 - Absence d'un membre (parent)
 - Budget de fonctionnement
 - Calendrier des rencontres
 - Déclaration de conflit
6. Budget de l'école
7. Visite de parents
 - Retour sur la rencontre du 19 septembre
 - Portes ouvertes
 - Libre choix
8. Sorties éducatives et culturelle/ modifications à l'horaire
 - Sorties dans le quartier
 - Activités sportives
 - Accueil
 - TSA (FPT)
9. Ressources/Code de vie
10. Période réservée au public
11. Période réservée aux parents
12. Période réservée au personnel

13. Période réservée aux membres de la communauté
14. Date de la prochaine rencontre
15. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

- Prise des présences

Étaient présents:

Prud'Homme Frédéric, Directeur
Aubut Lyne, Parent
Gagnon Judith, Parent
Martin, Julie, Parent
Pelletier Annie, Parent
Plamondon Dany, Parent
Ouimet Lucie, Parent
Wolff Armelle, Parent
Kwendé Laurence Murielle, Parent substitut
Bouamer Linda, Enseignante
Constantin Jean, Enseignant
Harkat Nadia, Enseignante
Sahir Mustapha, Enseignant
Sahrane, Fouzia, Enseignante
Tardif Karine, TES
Élisabeth Bisailon, Public

Était absent :

Ndiaye Alioune, Enseignant
Gélinas, Guy, Membre de la communauté

- Vérification du quorum

M. Prud'Homme, directeur, a pris les présences, il y a quorum

Vu que c'est la première rencontre et que de nouveaux membres se sont joints au Conseil d'Établissement, un tour de table a permis une courte présentation de chacun.

2. a) Adoption de l'ordre du jour

Proposée par Mme Annie Pelletier et secondée par Mme Lyne Aubut

3. Élections:

- **Mot de la direction :** M. Prud'Homme a souhaité la bienvenue à tous les membres et les a informés qu'il faut combler les postes suivants : présidence, vice-présidence et secrétariat.
- **Présidence:** M. Dany Plamondon
- **Vice-présidence:** Mme Julie Martin
- **Secrétaire:** Mme Fouzia Sahrane

4. **Nomination des membres de la communauté :** M. Guy Gélinas est le membre de la communauté siégeant sur le Conseil d'Établissement.

5. **Règles et régie interne :**

- Ci-dessous, les règles qui régissent le CÉ :
 - i. **Heure de début de l'assemblée: 18h;**
 - ii. **Heure de fin: 20h;**
 - iii. **Quorum : 4 parents.** Pour la prise de décision, un maximum de 4 membres du personnel (le nombre ne doit pas dépasser celui des parents);
 - iv. **Absence :** après une absence à 2 réunions consécutives, pour un maximum de 3 réunions, le parent sera remplacé;
 - v. **Pause et collation:** la réunion se fera en continu sans pause. Toutefois, une collation sera servie;
 - vi. **Budget de fonctionnement:**
 1. Un montant de 400\$ est disponible. Dans le passé, on a utilisé cet argent lors de la dernière rencontre qui se déroule dans un restaurant. Le surplus, si surplus il y a, sert à alléger les factures du matériel scolaire de certains élèves;
 2. Un autre montant de 400\$ est disponible pour la formation pour l'ensemble des parents.
 - vii. **Calendrier des rencontres:** ci-dessous, les dates des rencontres à venir.

Le 24 Oct.	Le 21 Nov.	Le 12 Déc.	Le 16 Janv.	Le 13 Fév.	Le 19 Mars	Le 23 Avril	Le 14 mai	Le 11 juin
---------------	---------------	---------------	----------------	---------------	---------------	----------------	--------------	---------------

viii. **Déclaration de conflit :** Dans le cas qu'un membre du CÉ a une relation (qu'elle soit d'affaires ou non) avec une personne ayant un lien de travail avec la CSDM, il doit le déclarer. *Personne ne se trouve dans cette situation.*

6. Budget de l'école : Le directeur a :

- remis une copie du budget, version synthèse, 2018/2019;
- expliqué et a répondu aux questions des parents;
- informé que le budget 2019/2020 n'est pas encore versé par la CSDM

Activités parascolaires : un budget de 60,000\$ est alloué par le ministère cette année, dans un plan triennal. Ce budget pourra totaliser 240,000\$.

- 30,000 seront utilisés pour libérer le surveillant d'élèves M. P. Lavoie deux jours par semaine afin soutenir la technicienne en loisirs, Mme Dubuc, dans toute la planification et la réalisation des activités parascolaires (sportives et culturelles). M. Lavoie est une personne expérimentée, impliquée et signifiante pour les élèves. Un surveillant d'élèves sera embauché pour pallier le manque.
- Une partie de ce montant, comme la mesure l'exige, sera utilisée pour assurer l'aide aux devoirs.

Tous les membres s'entendent pour dire que la tenue d'activités parascolaires contribue au sentiment d'appartenance et ont donné leur aval, à l'unanimité, à M. Prud'Homme pour procéder...

7. Visite des parents, portes ouvertes et libre choix d'école:

- **Retour sur la rencontre du 19 septembre** : les membres ont exprimé une certaine insatisfaction de cette rencontre. En effet, plusieurs s'attendaient à avoir une rencontre individuelle avec chaque enseignant, alors que cette rencontre se veut une d'information sur le programme, sur les exigences, etc. Aussi, l'endroit où s'est tenue la rencontre (la cafétéria) n'est pas propice à un échange convivial. Il a été suggéré de :
 - grouper les enseignants par matière dans des endroits différents ;
 - Ne pas photocopier le plan de cours, inciter plutôt le parent à le prendre en photo (plusieurs copies non utilisées).
- **Portes ouvertes** : M. Prud'Homme a informé que les portes ouvertes se tiendront le jeudi, 10 octobre de 18h30 à 20h30. Une affiche d'invitation est apposée à la porte principale. La CSDM promouvra vigoureusement ses écoles et leurs programmes...
- Un parent a reproché aux enseignants de ne parler, lors des portes ouvertes, que du programme Citoyen du monde, PCM. Un autre a exprimé le désir de voir aussi des élèves à cet événement. À noter que des élèves étaient présents !
- **Libre choix d'école** : Les élèves ne faisant pas partie du territoire de l'école peuvent s'inscrire à l'école Honoré-Mercier entre le 1^{er} et le 31 octobre.
- **Demande extraterritoriale** : les élèves relevant d'une commission scolaire autre que la CSDM et désirant fréquenter l'école Honoré-Mercier doivent demander l'autorisation à leur commission scolaire et la présenter à la CSDM. Dans l'éventualité où il y a un surplus d'élèves dans l'école, ces derniers seront retournés à l'école de leur quartier à l'intérieur des deux premiers jours de classe. Autant la demande lors des portes ouvertes que l'extraterritoriale doivent être renouvelées chaque année.

8. **Ressources/Code de vie** : le directeur, M. Prud'Homme, a déposé un canevas de travail du code de vie. Un changement qui se veut plus éducatif que répressif. Quant aux périodes ressources en mathématique, 4^e secondaire, il a informé avoir répondu positivement à la demande même si, au départ, M. Prud'Homme était plus favorable aux périodes ressources au premier cycle vu que c'est un des deux objectifs du projet éducatif.

9. Sorties éducatives et modifications à l'horaire

- **Sorties dans le quartier** :

- Les membres du CÉ ont donné leur aval à toute sortie éducative dans le quartier, aux départs hâtifs pour les équipes sportives, aux sorties des groupes de l'accueil et celles du groupe TSA/FPT. L'aval du CPEPE demeure.
- Pour une sortie autre qu'éducative, la demande est acheminée à la direction qui jugera de sa pertinence.
- **Pour les autres sorties**, c'est la procédure habituelle : les demandes sont traitées en CPEPE avant d'être présentées au CÉ.
 - Pour les cas qui nécessitent une réponse rapide, la consultation des membres se fera via un courriel.
 - Les élèves de l'accueil et du TSA seront avantagés par les sorties vu qu'elles permettent un apprentissage plus efficace pour ces apprenants.
- **Autres sorties :**
 - Le groupe TSA 152 accompagnera les élèves du groupe 029 de l'accueil au salon du livre ;
 - **28 novembre** : Les classes d'accueil 029, 039 feront une sortie à l'OSM, (activité différente de celle du 31 octobre). Le coût de l'activité est couvert par le budget de sorties culturelles.

Les sorties ci-dessous, ont été autorisées lors d'une rencontre du CÉ tenue à la fin de l'assemblée du 19 septembre.

- **26 septembre** : Foyer 152, TSA au Marché Bonsecours World Press Photo. Le coût de l'activité est couvert par le budget de sorties culturelles. Quant aux frais de transport, ils sont assumés par les élèves.
- **1^{er} octobre** : Les classes d'accueil 029, 039, 060 et 061 feront une sortie au verger « *Le pavillon de la Pomme à mont-St-Hilaire* ». En plus de cueillir des pommes, d'en croquer, d'en emporter, ils dégusteront un dessert à base de pommes.

Le coût ne peut être assumé par le budget consacré aux sorties culturelles vu que cette sortie n'en est pas une. Toutefois, l'école prendra en charge les élèves ne pouvant acquitter ces frais à condition que le nombre ne soit pas important, (2 ou 3 élèves);
- **31 octobre** : Les classes d'accueil 029, 039 feront une sortie à l'OSM. Le coût de l'activité est couvert par le budget de sorties culturelles;
- **25 novembre** : Les classes d'accueil 029, 039 visiteront le salon du livre.



L'activité est gratuite.

10. **Période réservée au public** : En réponse aux parents, l'élève « public » a témoigné de la présence des élèves lors de l'activité portes ouvertes.

11. **Période réservée aux parents** :

-La question de réfection de la cour a été soulevée afin, entre autre, d'installer une piste d'athlétisme et permettre aux jeunes entraînés par M. Jean-Yves Bilodeau de l'utiliser...

-M. Prud'Homme a répondu que la ville ne veut pas assumer les frais de ces travaux. -

-Un questionnement a été exprimé au sujet du voyage des élèves du volet PCM en Chine autant sur le délai accordé pour le paiement que sur l'organisme organisateur, confucius...

-M. Prud'Homme fait un suivi du dossier. Il tiendra les parents concernés informés de l'évolution de ce dossier.

12. Période réservée au personnel : Mme Sahrane a salué la présence de ses collègues au CÉ : la première année où l'ensemble des sièges, réservés au personnel enseignant et non enseignant, sont comblés.

13. Période réservée aux membres de la communauté :

M. Gélinas étant absent a tenu à communiquer le message suivant :

Il a souhaité bonne année scolaire à tous et a exprimé son intérêt de poursuivre son implication au sein du CÉ à titre de représentant de la communauté.

Pour la deuxième année, il offre le prix Guy Gélinas pour la participation au bénévolat et à l'implication sociale, et, afin de sensibiliser autant les élèves que le personnel à cet élément, il apprécierait qu'une campagne puisse être faite, tout au long de l'année.

14. Prochaine date de l'assemblée

Le jeudi, 24 octobre

15. Levée de l'assemblée 8h10

Fouzia Sahrane, secrétaire



Plamondon Dany,
Président